

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale du Québec rappelle qu'il y a 30 ans cette année était promulguée la *Loi constitutionnelle de 1982* sans l'accord du Québec;**

**QU'elle réaffirme formellement qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et que la *Loi constitutionnelle de 1982* demeure toujours inacceptable pour le Québec.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 17 AVRIL 2012.**

Québec, ce troisième jour de décembre 2013



  
MICHEL BONSAINT  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale